

Le nom propre dans les *Lettres de l'année 1671* de Madame de Sévigné

Nicolas LAURENT
École Normale Supérieure de Lyon

Le stylisticien qui cherche à décrire les processus par lesquels, dans un texte littéraire, le monde est comme « organiquement indexé dans le style » (Molinié, 1994, p. 210) ne rencontre en fait que rarement la question du nom propre. Quand nous parcourons le « champ stylistique¹ » d'une œuvre, nous ne sommes, en général, pas immédiatement attentifs aux noms propres et à la manière dont se déroulent les chaînes référentielles dans lesquelles ceux-ci peuvent prendre place.

Cependant, tout lecteur des *Lettres* de M^{me} de Sévigné ne peut que reconnaître l'importance du nom propre comme catégorie linguistique *et* comme entrée *stylistique*, c'est-à-dire comme lieu de différenciation et d'individualisation linguistiques. Le nom propre intervient, bien évidemment, dans les énoncés censés transmettre les nouvelles du monde et appartient de ce fait au matériau informationnel transmis par M^{me} de Sévigné, mais le style de la Marquise va bien au-delà de ce simple usage informationnel du nom propre. Il exploite, voire *explore*, certaines des particularités de ce désignateur dans le cadre d'une communication épistolaire centrée sur un fort effet de présence, mettant en relation la *deixis in absentia* et tournée vers autrui (celle qui est opérée par le nom propre) et une *deixis in praesentia* plus spécifique au locuteur (celle qui est opérée par le *je*). Par ailleurs, ce style développe une véritable poésie du nom de pays associée à une personnalisation des lieux : le nom propre est l'un des outils linguistiques *réinventés* par M^{me} de Sévigné pour nouer étroitement le discours et le vécu.

Avant de développer ces différents points, on se propose d'ouvrir le dossier grammatical et de rappeler ce qu'est un nom propre du point de vue de la langue.

Critérogie du nom propre

Les linguistes sont d'accord pour estimer qu'il est extrêmement difficile d'établir une critérogie stricte du nom propre. Mais, comme y invite K. Jonasson (1994, p. 22), on peut établir cette critérogie en tenant compte d'un *prototype*, et je plaiderai pour ma part pour une conception en *continuum*, ou scalaire, du nom propre : *Paris* est en quelque sorte *plus* nom propre, plus *proprial* que *La Ville-lumière*, expression qui appartient cependant à la catégorie du nom propre alors que le groupe nominal *la capitale de la France*, par exemple, en est exclu. Ainsi, les propriétés auxquelles on pense spontanément quand on essaie de dire pourquoi *Paris* est un nom propre dans *Paris est la capitale de la France* sont d'abord valables pour les toponymes du type *Paris* ainsi que pour les anthroponymes du type *Charles*, alors que d'autres membres de la catégorie, « plus périphériques et moins typiques, ne possèd[ent] qu'un nombre limité

¹ Le « champ stylistique » est « la somme des matériaux susceptibles d'offrir prise à l'analyse stylistique » (Molinié, 1986, p. 13).

de ces propriétés » (Jonasson, 1994, p. 22). L'hypothèse d'une critérogologie du nom propre peut donc être maintenue si elle est corrélée à une représentation prototypique de la catégorie. En l'occurrence, quatre grands types de propriétés peuvent être examinés.

Critère graphique : la présence de la majuscule

Le nom propre est généralement doté d'une majuscule. Ce signe est la marque de l'individualisation de la forme, mais il renvoie aussi à son caractère détachable. La majuscule inaugure en général « une configuration linguistique partiellement détachable du contexte » selon B. Bosredon (1997, p. 132) : phrase, vers, nom propre, donc. De fait, le nom propre est, pour une part, détachable car il est, pour une part, extralinguistique : il ne réfère pas seulement à un *x*, il est aussi *porté* par cet *x* ; les personnes, elles, non seulement portent un nom, mais *se savent* porter ce nom².

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que tous les noms propres commencent par une majuscule à l'écrit : comme nous le verrons³, un groupe nominal tel que *le maréchal d'Albret* relève de la catégorie⁴.

Naturellement, ce n'est pas parce que le nom propre prototypique présente une majuscule que la présence d'une majuscule est la marque du statut propriiel du nom ou du syntagme. Par exemple, la majuscule peut simplement marquer, sur un plan morphologique, la « filiation au nom propre » (Wilmet, 1997, p. 81) : *les deux Bretonnes* (p. 267⁵). La majuscule peut même apparaître devant des noms communs n'entretenant aucune relation morphologique avec un nom propre. M. Wilmet note ainsi que, par « une flagornerie d'Ancien Régime », les souverains « bénéficient de majuscules qui apothéosent les noms communs » (1997, p. 81) : *le Roi*. K. Jonasson estime toutefois que « le fait d'employer la majuscule à l'initiale de certains noms communs leur transmet, pour ainsi dire par contagion, un ou plusieurs trait(s) caractéristique(s) du Npr » (1994, p. 26). En ce qui concerne *le Roi*, c'est, bien évidemment, l'attribution au groupe nominal de l'extensité absolue du nom propre, laquelle souligne l'unicité exceptionnelle du référent.

Morphologie et phonétique

Le nom propre n'a pas de caractéristique morphologique. Alors que la néologie formelle, en général, a recours aux modes de formation connus (composition, dérivation, abréviation...), *n'importe quoi peut*, en théorie, *nommer n'importe qui et*

² Reprenant et radicalisant les remarques de G. Kleiber et de M.-N. Gary-Prieur, je propose de distinguer deux états fondamentaux du nom propre (Laurent, 2010). J'appelle *nom propre-propiété* le nom porté par le particulier, et *nom propre-expression* le nom propre désignant le particulier en tant qu'il porte le nom propre-propiété correspondant : cet individu s'appelle *Charles* – nom propre-propiété – et je réfère à lui grâce à « Charles » – nom propre-expression – parce que cet individu possède la propriété « être appelé *Charles* ». Cette distinction revient à diviser *un* nom propre en *deux* expressions ontologiquement distinctes : le nom porté par Charles est extralinguistique, ou réel, et il ne désigne pas l'individu nommé *Charles*, mais « Charles » qui désigne Charles est bien un signe référant à Charles à partir d'une de ses propriétés. Ce point de vue justifie le traitement de la détermination du nom propre(-expression) en termes de déterminant zéro (et non d'absence de déterminant). De fait, un déterminant apparaît pour certains noms propres quand le nom propre-propiété est utilisé pour devenir nom propre-expression : *la France, la Seine*, etc. (voir *infra*, « La personnalisation du lieu »).

³ Voir *infra*, « Noms propres modifiés et titres ».

⁴ Pour les conventions graphiques adoptées par R. Duchêne, voir l'édition « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, Paris, Gallimard, 1972, p. 826-827.

⁵ Les références renvoient à l'édition du programme (*Lettres de l'année 1671*, éd. R. Duchêne et N. Freidel, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2012).

n'importe quoi. Aucune espèce de mot n'est exclue de la catégorie « nom propre ». Par ailleurs, le nom propre, fixé dans une extensité invariable, se singularise par un nombre normalement fixe, singulier (*Pecquet, Aix, Grignan...*) ou pluriel (*Les Rochers*). Il ne faut pas en conclure, bien évidemment, à une quelconque « inaptitude à la pluralisation » (Kleiber, 1981, p. 297) en discours, mais les noms propres pluralisés constituent des emplois dérivés.

Ajoutons que, d'un point de vue phonétique, le nom propre se singularise bien souvent par une prononciation incertaine, ou par une actualisation des phonèmes latents, signe d'une matérialisation du signifiant propriat : *Duras* ne se prononce pas comme *débarras*.

Critère morphosyntaxique : le déterminant zéro

L'isolationnisme du nom propre est renforcé par l'« absence de déterminant » sur laquelle insistent les descriptions traditionnelles. Le nom propre *Paris* ne reçoit pas une détermination explicite, à la différence de *ville* dans la *ville*, ce qui interdit de faire de *Paris* un nom au même titre que *ville*. Sur ce point, N. Flaux a raison de souligner la confusion persistante entre nom et syntagme nominal sur laquelle repose la sous-catégorisation erronée des « noms » propres (1995, p. 63). Quoi qu'il en soit, le nom propre est employé ordinairement sans déterminant – ou avec le « déterminant zéro » : selon moi, le nom propre « Charles » qui réfère à Charles est précédé du déterminant zéro⁶.

Certains noms propres non modifiés se présentent toutefois avec un article défini, comme nous le verrons⁷.

Par ailleurs, on doit rappeler l'existence de noms propres modifiés qui se présentent avec toutes sortes de déterminants et de termes qualifiants (adjectifs épithètes, relatives déterminatives, compléments déterminatifs...). On appelle nom propre modifié :

- soit le nom propre faisant apparaître une détermination quelconque (perspective syntaxique)
- soit le nom propre dont le contenu sémantique est modifié (perspective sémantique)
- soit le nom propre dont le lien avec le référent initial est modifié (perspective référentielle)

Cette triple singularisation formelle du nom propre porte trace d'un statut sémantique singulier du nom propre.

⁶ Ce déterminant zéro est le signe de la transition du nom propre-propriété vers le nom propre-expression (voir note 2). On doit la notion d'« article zéro » à Gustave Guillaume, qui l'utilise pour décrire le fonctionnement des locutions verbales du type *faire peur* mais aussi celui des noms propres : « Le nom propre, dès qu'on le pense, éveille dans l'esprit l'idée d'un individu et d'un seul. C'est donc, dans toute la rigueur du terme, un mot applicable en un seul point de l'espace, non transportable à plusieurs. Autrement dit la soudure est si étroite entre le nom potentiel et le nom en effet qu'ils forment un même bloc. C'est cette abolition de tout écart, et partant de toute transition, entre les deux états nominaux, qui cause le traitement zéro. Ex. : *Pierre, Paul, Louis, Benoît* » (1975, p. 289).

⁷ Voir *infra*, « La personnalisation du lieu ».

Sémantique du nom propre⁸

Le nom commun (qu'on appelle « appellatif » au XVII^e siècle) associe une forme (signifiant) et un contenu conceptuel (signifié) permettant de référer de façon *médiante* à un particulier extralinguistique.

Le nom propre, lui, a bien un contenu référentiel mais il n'est pas *a priori* doté d'un contenu conceptuel. Il est doté d'un sens dénominatif codant la propriété en vertu de laquelle le particulier auquel réfère le nom propre s'appelle ainsi : *Pecquet* est paraphrasable par « le particulier appelé *Pecquet* » (version prédicative) ou bien par « *trouvez* le particulier appelé *Pecquet* » (version instructionnelle). Prédicatif ou instructionnel, le sens dénominatif n'est pas conceptuel, car le nom propre conceptualise moins qu'il n'*utilise* la propriété dénominative « être appelé nom propre » pour référer au particulier. Employer en discours le nom *Pecquet*, c'est présupposer l'existence d'un lien dénominatif du type « être appelé *Pecquet* » et la connaissance, par l'interlocuteur, de ce lien dénominatif. Le nom propre possède ainsi une référence *déictique*, ou *exophorique* (mémoirelle, *in absentia*), l'association nom propre / référent étant de nature strictement extralinguistique.

Évidemment, il s'agit là d'un sens *nucléaire* (Wilmet, 1997) ou minimal, qui renvoie aux conditions d'interprétation du nom propre. Les noms propres deviennent aussi les signifiants de *concepts individuels* formés des propriétés que nous attribuons aux individus : *Pecquet* est un médecin, il a telles qualités, etc. Mais il s'agit d'effets de sens *a posteriori*.

Éléments pour une typologie des expressions ayant quelque rapport avec la catégorie du nom propre

Noms propres non modifiés et titres

1. M^{me} de Sévigné peut référer à une personne en utilisant son prénom seul (ou « nom de baptême ») ou son patronyme :

– prénom seul : la femme de chambre est désignée uniquement p. 119 par le prénom *Hélène* ;

– patronyme : *Pecquet, Pilois, Dubois...*

2. La même construction à déterminant zéro apparaît dans notre corpus avec des noms de villes : *Aix, Marseille, Paris, Vitré*, etc. Cependant, il faut souligner deux phénomènes importants :

– certains noms propres font apparaître un article défini inhérent au nom (*Les Rochers*)

⁸ Dès lors qu'on envisage le problème du *sens* du nom propre, on est en présence d'une véritable « auberge espagnole ». La lecture attentive des théories (logiques et linguistiques) menace tout chercheur d'irrésolution définitive. Le nom propre « Paris » qui réfère à la ville nommée *Paris* est déclaré, selon les théories, a) vide de tout sens (il réfère à la ville sans coder aucune de ses propriétés), b) porteur d'un sens qui en fait l'équivalent d'une description définie (par exemple « la capitale de la France »), c) riche d'un sens individuel qui en fait l'équivalent de toutes les descriptions de Paris, ou d) doté d'un sens dénominatif codant la propriété en vertu de laquelle le particulier auquel réfère « Paris » s'appelle *Paris*. Cette dernière hypothèse est développée par G. Kleiber (1981 et 1995), qui a défendu, d'abord, une version *prédicative* (« Paris » signifie « l'*x* nommé *Paris* ») avant de promouvoir une version *instructionnelle* (« Paris » est *paraphrasé* par « *trouvez* l'*x* nommé *Paris* » sans être équivalent à cette paraphrase). J'adopte la thèse d'un sens dénominatif du nom propre, sous ses deux avatars prédicatif et instructionnel.

– d'autres noms propres ont besoin d'un article pour fonctionner syntaxiquement en discours : *France* → *la France*, *Bretagne* → *la Bretagne*, *la Provence*, etc.⁹

3. La morphologie des désignateurs individuels comporte souvent un titre :

- titre ou appellatif du type *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*
- titre nobiliaire : *le maréchal d'Albret*.

Le titre est une désignation honorifique et nominale indiquant une distinction de rang, une dignité. L'extension du terme pose problème, puisque certains linguistes ne classent pas les composés *monsieur*, *madame* etc. dans la catégorie des titres. De fait, la morphologie de certains désignateurs peut nous inviter à distinguer l'appellatif et le titre nobiliaire : *M. le duc d'Anjou* p. 253.

L'appellatif est position de « préfixe » par rapport au désignateur individuel. Il s'agit d'une forme grammaticalisée, codée, socialement prescrite dans certaines situations de communication. Avec l'appellatif, « la *deixis sociale* l'emporte sur la *deixis personnelle*¹⁰ ».

Le titre nobiliaire est évidemment plus individualisé car il est plus descriptif ; mais il désigne la personne à travers une place et un rang. Il y a le plan de la personne, et le plan de la place dans la société d'ancien régime. La personne est désignée en tant qu'elle incarne une place et un rang dans cette société.

On a donc souvent des désignateurs complexes, fondés sur une logique de cumul paratactique :

– *M^{me} de Duras* : juxtaposition appellatif + *de* nobiliaire + nom (nom de terre : la particule *de* marque à l'origine la possession d'une terre). On trouve dans les *Lettres* des énoncés un peu étonnants pour nous : *À Verneuil, M^{me} de Verneuil a été très malade* (p. 176) réécrit en *M^{me} de Verneuil a été très mal à Verneuil de sa néphrétique* (p. 179). Le même mot est employé, en miroir (mais sans « figure »), comme circonstant « libre » et comme nom permettant d'identifier la personne.

– *M. le duc d'Anjou* : juxtaposition appellatif + titre nobiliaire + *de* nobiliaire + nom. L'appellatif, plus extérieur à l'individu que son titre nobiliaire, précède ce titre. Il est à noter que *M^{me} de Sévigné* semble écrire plus fréquemment, sans appellatif, *le maréchal d'Albret*.

Les désignateurs individuels peuvent aussi apparaître, dans ce cadre, sous une forme simple ou raccourcie : *M. de Vindisgras* (le nom résulte de la francisation du nom du comte de *Windischgraetz*) → *Vindisgras* (p. 174). Aucune connotation axiologique, *a priori*, dans la disparition du « de ». Ailleurs, cette désignation par le nom seul peut être l'indice d'une proximité : *d'Hacqueville*. On notera à ce propos que *de* se maintient normalement devant les noms courts, ou devant les noms commençant par une voyelle ou un *h* muet (voir Grevisse et Goosse, 2008, p. 1357-1358), ce qui est le cas de *d'Hacqueville*. Aucune haplogie entre la préposition du discours et de nobiliaire : *Je suis fort contente de d'Hacqueville* (p. 151).

Le titre *Monsieur* s'applique à presque toutes les classes de la société (voir Nédelec, 2005) ; le nom *Dubois* est ainsi parfois précédé de l'appellatif : *M. Dubois* (p. 193). Échappent au titre de *Monsieur* les domestiques, les jardiniers, les paysans

⁹ Voir *infra*, « La personnalisation du lieu ».

¹⁰ Comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni, mais à propos de certains systèmes linguistiques (le coréen, le japonais...) dont la mise en discours entraîne une indexation mutuelle forte des interlocuteurs (1992, p. 34).

(Nédélec, 2005, p. 138). Le titre *Maître* peut cependant distinguer certains jardiniers ou artisans qui méritent quelque considération (Nédélec, 2005, p. 138) ; le titre est alors suivi du prénom : *Maître Paul* (p. 173).

Les titres *Monsieur, Madame...* et les titres nobiliaires ne sont pas des noms propres, mais ils forment avec le nom un désignateur complexe qu'on peut considérer globalement comme un nom propre attribué à un *x*. On trouve en effet, sur le modèle de *un certain Duval* (p. 141), *un certain comte de Frangipani* (p. 206) : *un certain* précède l'ensemble formé par le titre et le nom ; la même modalisation dénomminative est possible avec l'appellatif préfixant le nom : *un certain M. de Saint-Germain* (p. 128) (voir sur ce point Jonasson, 1994, p. 103). Par ailleurs, ces expressions complexes saturent le prédicat *s'appeler* (*il s'appelle M. Dubois* (p. 193) ; *il s'appelle le maréchal d'Albret* est également tout à fait possible) et elles sont paraphrasables par « le *x* qui s'appelle... » en emploi référentiel¹¹.

4. Certains titres nobiliaires fonctionnent absolument : *Monsieur le Duc* désigne le duc d'Enghien, *Monsieur le Prince* le prince de Condé. Cet emploi absolu du titre constitue, sans le support du nom, une variante dénomminative, une sorte de surnom¹² : *celui qui s'appelle Monsieur le duc d'Enghien est aussi appelé Monsieur le Duc*.

5. Se pose aussi le problème de l'emploi des titres liés à l'exercice d'une charge ou d'une fonction conférant quelque dignité : *président, coadjuteur...* L'interprétation du groupe nominal *le Coadjuteur de Reims* n'en fait pas un nom propre, mais certains emplois absolus peuvent donner lieu à des noms propres occasionnels (des sortes de surnoms) dotés d'une grande liberté d'emploi : *le Coadjuteur, le Premier Président...* Ce sont en quelque sorte les noms propres d'une instance sociale « figée » de l'individu.

On peut analyser parallèlement, semble-t-il, l'expression *l'Abbé* quand elle renvoie à Christophe de Coulanges. C'est le même emploi absolu d'un titre, mais ici dans un contexte individuel, familial, en vertu d'une présupposition du type *j'appelle mon oncle l'Abbé*. Cet emploi est singulier, à la différence de ce qui se produit avec *le Premier Président*, groupe nominal sur l'interprétation duquel *a priori* tout le monde s'entend.

Noms propres modifiés

Je retiens quelques configurations typiques de l'écriture de M^{me} de Sévigné, qui a en fait peu recours à la modification du nom propre.

Le nom propre modifié du type *la Marans*

Ce qu'il faut noter dans la correspondance de M^{me} de Sévigné, c'est l'importance de l'article défini suivi du nom, en particulier au féminin : *la Choiseul, la Marans, la d'Arpajon, la d'Huxelles*, etc.

L'usage défendu par Vaugelas exclut cette détermination du nom propre (cette modification du nom ne peut être tolérée que devant les noms d'auteurs italiens), mais elle est très fréquente dans l'usage familial et populaire, et subsiste parfois dans l'usage normé (*le Lazare, la Madeleine*).

¹¹ On peut cependant hésiter à propos des expressions du type *le maréchal d'Albret* : le sens du groupe nominal correspond-il au sens dénomminatif du nom propre ?

¹² Un surnom un peu particulier au regard du surnom prototypique dont l'élément de motivation met en relief, en général, une particularité physique, une qualité morale, une action d'éclat...

Une telle construction est le signe d'une certaine négligence syntaxique cultivée par M^{me} de Sévigné et s'associe souvent, sans que ce soit nécessaire, à une distanciation axiologique : c'est particulièrement évident pour *la Choiseul* (p. 128) ou *la Marans*. Le nom *la Marans* se distingue par exemple p. 131 de *M^{me} de La Fayette et moi*, expression employée deux fois en dislocation avant et après le dialogue ridiculisant M^{me} de Marans. La valeur d'ostension du défini (le défini vient de *ille*, le démonstratif délocutif) est alors réactivée dans un sens axiologique.

Mais on ne relève aucune péjoration p. 123 : *J'ai entendu la Passion du Mascaron [...] J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue*. Dans cette dernière occurrence, l'article est peut-être la marque d'une valeur métonymique, le groupe nominal pouvant désigner le discours de Bourdaloue, conformément à ce dont Vaugelas est le témoin¹³.

Le grand Vatel, le pauvre Grignan

Dans ces constructions, le nom propre modifié perd son extensité absolue et indique que l'individu est lui-même vu comme une somme d'instances, de manières d'être et de faire.

Avec *le grand Vatel* – mis en relief par une amplification en discours (on passe du nom propre non modifié au nom propre modifié *Vatel, le grand Vatel* p. 165, dans une phrase à cadence mineure, à protase hypertrophiée, pathétique) –, il y a ajout d'une épithète de nature : le tour indique que ce que fait Vatel est toujours grand ; toutes ses instances, ses manières d'être et de faire sont marquées par la grandeur. Il y a à la fois indication d'une restriction extensionnelle (comme dans *le Hollande de 2013 n'est pas celui de 2012*) et neutralisation de cette restriction par l'antéposition de l'épithète.

L'épithète du groupe nominal *le pauvre Grignan* n'est pas une épithète de nature, mais une épithète circonstancielle. Le groupe nominal ne renvoie pas globalement à Grignan, mais à une instance de Grignan définie subjectivement par l'épistolière.

Autres déterminants

D'autres déterminants que l'article défini viennent ajouter au nom propre un sens conceptuel :

– le déterminant démonstratif : ainsi p. 128 *Ninon* → *cette Ninon*. Le démonstratif n'a pas uniquement une valeur anaphorique. Il implique une suractualisation du nom propre, M^{me} de Sévigné renvoyant aussi mémoriellement à *ce qu'est Ninon* : le nom propre est porteur d'un concept individuel ;

– le déterminant possessif : on trouve par exemple *ma La Guette* p. 226 (le possessif détermine le nom *La Guette* dans lequel le défini *la* est inhérent) ; on a aussi plusieurs fois *notre d'Hacqueville*, etc. L'antonomase de nom propre est peu fréquente dans le corpus. Voyez sur ce point la contribution de Laure Depretto.

Les surnoms¹⁴

Les *Secrétaires* encourageant les épistoliers à la prudence, M^{me} de Sévigné reprend, mais pour une part seulement, l'usage des « chiffres » (voir Freidel, 2009), cette manière secrète d'écrire qui permet de désigner de manière détournée, en le combinant,

¹³ Vaugelas indique que certains mettent l'article devant un nom d'auteur pour désigner l'œuvre et non la personne : *l'Aristote, le Plutarque*... Mais il condamne cet usage (1647, p. 253).

¹⁴ Nous avons déjà croisé la catégorie des surnoms (voir *supra*, « Noms propres modifiés et titres »).

comme l'indique N. Freidel, à la convention romanesque des clefs (Freidel, 2009 et 2012). Le groupe nominal *l'Ange* (p. 250) est ainsi une antonomase de nom commun, c'est-à-dire une description définie fonctionnant *comme* un nom propre et se substituant à un nom propre (*M^{lle} de Grancey*). En l'occurrence, ce groupe nominal minimal, comme l'explique R. Duchêne en note (p. 498), est une ellipse du groupe nominal expansé *le petit ange du Palais-Royal*, expression que l'on trouve chez le chansonnier Maurepas. N. Freidel cite également l'exemple de *Mélusine* qui désigne la comtesse de Marans quand il s'agit d'entrer dans les médisances du bavardage mondain. La même comtesse est appelée par jeu *ma mère* par La Rochefoucauld, lequel est aussi *mon fils* dans le discours de *la Marans* : autant de variantes dénominatives créant ce qu'on peut appeler le *répertoire dénominatif* d'un particulier.

M^{me} de Sévigné a aussi recours à de nombreux surnoms pour évoquer des membres de son entourage (voir Freidel, 2012) : *le Seigneur Corbeau* (p. 241) désigne le Coadjuteur, l'un des frères du compte de Grignan – le surnom fait l'objet d'un développement métalinguistique p. 154 –, *la Murinette Beauté* actualise une partie du nom originel, *Murinai*, dans un jeu morphologique de citation et de transformation ludique, etc. Certaines phrases présentent même le résultat d'un second baptême : *j'appelle la Plessis M^{lle} de Kerlouche* (p. 218). M^{me} de Sévigné raille ici l'onomastique bretonne et M^{lle} du Plessis : le figement en nom propre du trait conceptuel épinglé (M^{me} de Sévigné appelle aussi M^{lle} du Plessis *la biglesse* (p. 235)) est inséparable d'un développement ironique sur les noms bretons, puisque *Kerlouche* est une formation analogique de *Kerborgne* (p. 217). La créativité néologique de M^{me} de Sévigné ne fait qu'actualiser les potentialités comiques propres à la langue bretonne. C'est que ces noms, qui font apparaître des lexèmes peu flatteurs (*Croque-Oison*, *Kerborgne*), *réjouissent* la marquise (p. 218). Le besoin de motivation est toujours puissant et il trouve, ici comme ailleurs, à s'exprimer, sur les noms déjà attribués, et sur les noms à attribuer. On notera cependant qu'il ne semble pas que *Kerlouche* soit réutilisé par M^{me} de Sévigné comme nom référentiel¹⁵ : le nom restera nom virtuel, nom fictivement porté par la personne. Avec cet exemple, on voit bien que les chiffres illustrent, « beaucoup plus qu'une garantie de discrétion ou une volonté de prudence, [...] le besoin de s'amuser ensemble, de nouer le pacte par une communion dans le rire » (Freidel, 2012). Les surnoms entrent souvent dans une rhétorique du badinage et de la connivence conversationnelle.

Ils peuvent aussi appuyer un dialogisme interdiscursif : *Encore aujourd'hui, nous avons prévenu l'aurore dans ces bois pour voir Sylvie, c'est-à-dire Malicorne* (p. 197). Le nom *Sylvie* est à la fois utilisé et mentionné (fait de modalisation autonymique) dans un jeu stylistique sollicitant et parodiant du déjà-dit : le dédoublement dénominatif est l'occasion d'une variation dans le registre.

Il faut citer, enfin, à part, le nom *Ninon*, qui désigne absolument *Ninon de Lenclos* et se substitue donc à une désignation plus normale qui serait, par exemple, *M^{lle} de Lenclos*. Il ne s'agit pas du nom de baptême, mais d'un diminutif hypocoristique dérivé d'*Anne*. Ce surnom, que M^{me} de Sévigné se contente de reprendre, a sans doute acquis la rigidité d'un vrai « prénom » essentiel, et sa simple citation indique bien que, pour M^{me} de Sévigné, cette personne n'est pas *M^{lle} de Lenclos* : le « bon » signifiant du concept individuel est *Ninon*.

¹⁵ Ou nom propre-expression dans ma théorie (voir note 2).

Du nom propre de personne au nom commun occasionnel

Le néologisme déonomastique *fouesnellerie* (*un carrosse plein de Fouesnellerie*, p. 226) est formé à partir du nom *Fouesnel* et du suffixe *-erie*, qui cumule une valeur collective (= *les Fouesnel*) et une valeur plus qualifiante, dépréciative : ce sont aussi les comportements ennuyeux des Fouesnel qui sont conceptualisés. M^{me} de Sévigné préfère en effet la *conversation* avec *Pilois* (même page) : au nom propre cité, « nu », *Pilois* s'oppose le dérivé *Fouesnellerie* employé comme un nom massif (il y a haplogie : **un carrosse plein de de la Fouesnellerie*).

Les usages épistolaires du nom propre

1. La référence opérée par un nom propre est déictique mais il s'agit d'une *deixis in absentia*, mémorielle ; la destinataire a accès au bon référent grâce à la connaissance (que l'épistolière suppose) qu'elle a de la propriété dénominative. L'énonciation du nom propre permet de faire penser à quelqu'un ou à quelque chose qui existe dans une mémoire commune. La très grande importance des noms propres chez M^{me} de Sévigné inscrit ainsi, dans une conversation différée mais qui multiplie les indices d'une *deixis in praesentia* (cf. *je, vous...*), la continuité de la mémoire et de la vie. Elle s'associe à la construction en acte d'une *histoire conversationnelle* qui est l'équivalent scriptural d'une vie partagée.

2. Précisément, M^{me} de Sévigné met souvent en relation, voire en contraste ou en opposition, les noms propres et les pronoms personnels de la *deixis in praesentia*. Ainsi par exemple p. 130 : *M^{me} de Vauvieux vous rend mille grâces ; sa fille a été très mal. M^{me} d'Arpajon vous embrasse mille fois, et surtout M. Le Camus vous adore. Et moi, ma pauvre bonne, que pensez-vous que je fasse ? Vous aimer, penser à vous...* Le discours noue étroitement le nom propre délocutif (mais le nom propre peut être aussi en apostrophe) et les pronoms de la P1 et de la P5. Les deux exophores fonctionnent en contraste dans l'espace de *présentation* épistolaire.

3. L'écriture épistolaire associe fréquemment au nom propre des prédicats par lesquels M^{me} de Sévigné informe M^{me} de Grignan, transmet des *nouvelles*, etc. L'utilisation du nom propre rend sensibles les deux opérations constitutives de tout énoncé que sont la référence et la prédication. Mais d'autres désignateurs individuels sont évidemment employés (groupes nominaux, pronoms...) dans le cadre de chaînes référentielles (ou suites d'expressions linguistiques renvoyant à un même particulier) dans lesquelles, bien évidemment, le nom propre joue un rôle central.

Les informations transmises font aussi appel aux toponymes, qui permettent de localiser le prédicat. Il faut noter la surreprésentation, chez M^{me} de Sévigné, des prépositions *à* et *de*, qui forment un micro-système comme l'a bien vu Guillaume (*à* marque le point de départ, *de* le point d'arrivée), dans le cadre de représentations statiques (*être à*) ou dynamiques (*aller, partir...*). Les toponymes servent aussi à localiser l'énonciation épistolaire elle-même dans le paratexte : *À Paris, À Malicorne, Aux Rochers...* Le lieu nommé peut devenir un *ici* dans le corps de la lettre, mais une forme de dé-déictisation se rencontre : par exemple, une référence anaphorique p. 119 (*y : je veux y prier Dieu...*) se substitue à une référence déictique pour signaler le passage à un espace non plus simplement déictiquement visé mais représenté et conceptualisé (voir l'antonomase de nom propre *une petite Trappe*).

4. Les événements représentés par M^{me} de Sévigné sont aussi fréquemment des événements discursifs et il n'est donc pas étonnant que les noms de personnes entrent dans la grammaire du discours rapporté et des discours attribués. Le nom propre joue un rôle important dans le dialogisme de la *Correspondance*.

On notera la fréquence de l'association du présentatif de survenue *voilà* (présentatif interlocutif, orienté vers le destinataire, alors que *voici* est plus égocentré) et du nom d'un individu-énonciateur d'un discours : *Voilà Madame la Comtesse et M. de Briole, qui vous font trois cents compliments* (p. 144) ; *Monsieur de La Rochefoucauld, que voilà, vous embrasse...* (p. 155) : le présentatif interlocutif *voilà* introduit un tiers délocutif dans la communication épistolaire, joignant à la survenue de l'individu celle du discours dans un effet de naturel et de spontanéité.

Comme on le voit, la transmission des amitiés, des louanges, des compliments implique normalement de bien *nommer* les personnes (voir p. 72 : l'énumération (ouverte) inclut de nombreux noms propres dans le cadre d'une phrase à cadence mineure fondée sur une dislocation, avec pronominalisation par *cela*, de valeur affective et familière). Mais M^{me} de Sévigné cultive ostensiblement une certaine négligence sur ce point : voir *toutes celles que vous nommez* (p. 139) ; la proposition relative périphrastique ne livre pas les noms.

Noms et pronoms personnels et toponymes

On trouve chez M^{me} de Sévigné une corrélation forte entre les noms propres ou les pronoms personnels référant aux personnes et les toponymes par lesquels sont identifiés « absolument » les lieux où l'on est, où l'on va, d'où l'on part, que l'on traverse, etc. Ce nouage linguistique par lequel s'établit le lien entre le discours et le vécu doit être étudié dans le détail. Mais le style de M^{me} de Sévigné va bien au-delà en mettant en place les conditions d'une personnalisation des lieux. Il existe, en particulier, une véritable poésie du nom de pays dans les *Lettres de 1671*.

Nom de pays inventé par badinage

Je pense au groupe pronominal *en Lavardin* (p. 132, 153, 175, 190...) transformé en *en Bavardin* (p. 143, 163). Cet emploi tout à fait singulier de la préposition incolore *en* – qui supprime la préposition colorée (domestique) *chez* – semble cumuler deux valeurs, une valeur spatiale et une valeur de manière.

Une valeur de manière : cf. la variation *en Lavardin* → *en lavardinage* → *en bavardinage* (p. 132) : *en Lavardin* indique encore le lieu, mais *en bavardinage* plus du tout. *En* indique donc qu'il faut aussi associer au nom *Lavardin* un concept individuel et en inférer que M^{me} de Sévigné ira *dîner* chez M^{me} de Lavardin *d'une certaine manière*, en bavardant. La préposition *en* acquiert donc une valeur de manière (cf. *en liesse*, *en joie*, *en bonne santé*).

Mais elle conserve aussi une valeur spatiale et on peut avoir le sentiment que *en Lavardin* s'amuse à traiter le nom individuel comme un nom de pays (cf. *en Bretagne*) : c'est la désignation détournée d'un monde, d'une société dans laquelle on aime à bavarder et à badiner. Le nom de terre devient un nouveau toponyme, un nom de lieu néologique.

La personnalisation du lieu

On assiste dans la correspondance de M^{me} de Sévigné à une *mise en dialogue des espaces*. Bernard Bray a bien vu que « typiquement, la lettre commence par l'opposition entre l'*ici* et le *là-bas*, qui induit l'opposition entre le *je* et le *vous* » et qu'ainsi, « la considération des lieux [...] donne l'impulsion au mouvement épistolaire » : « le dialogue s'établit entre deux espaces » (2002, p. 140), tant il est vrai que la distance spatio-temporelle est au principe de l'écriture épistolaire. Cette structuration plus ou moins figurée, en tout cas personnalisée, subjectivée, de la géographie est particulièrement marquée à partir du départ pour la Bretagne.

Ainsi, dès le départ, p. 193 (*Cependant j'y trouve encor...*), la syntaxe multiplie les phénomènes de symétrie, de mise en dialogue (et en opposition) des lieux, dans le contexte d'une énonciation ironique soulignant un trait d'esprit paradoxal (voir l'antiphrase *dans votre voisinage*, renforcée par la cadence mineure). La construction (déterminative ou appositive inverse, selon la grammaire traditionnelle) *votre ville d'Aix* associe subjectivement *Aix* à M^{me} de Grignan par le biais du possessif *votre*. Le possessif ne marque pas la possession mais est paraphrasable par « la ville que vous avez choisie pour me quitter », la subjectivation étant liée, ici, à une connotation axiologique négative, dysphorique. Il s'oppose au déterminant zéro de *Paris* – mais il ne détermine pas directement *Aix* : c'est le nom catégorisant *ville* qui reçoit le déterminant, de sorte que *Aix* et *Paris* sont tous deux des noms non modifiés. Quoiqu'il en soit, ce traitement différencié de la toponymie est la marque d'une forte personnalisation des lieux, même s'il se produit, ici, dans le cadre d'un badinage ambigu.

Cette personnalisation est particulièrement sensible avec les noms de pays que sont *la Bretagne* et *la Provence*.

D'abord, un point de morphosyntaxe : avec *la Bretagne*, *la Provence*, les noms propres ne sont pas modifiés, mais font apparaître l'article nécessaire à leur actualisation en discours. C'est le cas général pour les noms de continents, de pays, de provinces, de départements, de montagnes, de mers, de fleuves... On peut encore avoir au XVII^e siècle le déterminant zéro là où le français moderne requiert l'article : *de ma provision pour Bretagne* (p. 160). Le déterminant zéro est conservé en français moderne après la préposition *en*, et, fréquemment, après la préposition *de*, surtout quand celle-ci exprime l'origine, devant un nom singulier féminin ou commençant par une voyelle : *il revient d'Amérique* mais *je parle de l'Amérique* (voir Grevisse et Goosse, 2008, p. 761).

Pourquoi cet article ? Petit mystère. On peut penser, avec M. Noailly, que l'article de *la Bretagne* vient en fait construire « l'idée globalisante d'un tout clos et homogène » (1995, p.82). L'article défini n'est pas nécessaire avec les noms de villes et de personnes car « la saisie globale est immédiate et ne demande pas à être construite » (1995, p. 80). Mais il se combine avec les noms de continents, de pays, de régions, etc. car ces réalités géographiques hétérogènes ne sont pas immédiatement constituées en tout. En effet, alors que Paris est empiriquement appréhendable comme un point, un tout extérieurement borné, la Bretagne est un ensemble de points, une discontinuité, une unité englobante plutôt qu'englobée. C'est donc, pourrait-on dire, moins un article de l'unicité qu'un article de l'*unité*, qui unifie l'hétérogène, qui somme la diversité ontologique du référent.

Cette actualisation par le défini signale que le pays n'est pas un espace du même type que la ville. Corrélativement, on peut penser que le nom de pays, en n'étant pas attaché à un lieu précis, « ponctuel », est moins « localisateur », et qu'il intègre plus facilement des représentations non spécifiquement « spatiales », des propriétés climatiques, des indications sur les coutumes locales, les manières de vivre, etc. On

comprend ainsi que M^{me} de Sévigné utilise régulièrement le nom de *Provence* pour référer au lieu dans lequel se trouve M^{me} de Grignan, car ce nom contient et somme en quelque sorte la situation et l'existence de M^{me} de Grignan.

Quoi qu'il en soit, on relève un certain nombre de jeux tropiques, qui font dériver, par exemple, métonymiquement, du lieu à la personne : *Cette confiance que vous me donnez en votre bonne santé me confirme dans le dessein de ne point joindre, pour cette année, la Provence à la Bretagne* (p. 194). Dans cette phrase, la désignation délocutive sert de relais métonymique à l'expression personnelle – peut-être est-ce une habileté pour assourdir l'expression du report du voyage ? Autre jeu linguistique p. 220 : la Provence devient une image de Provence élaborée en Bretagne et adressée à la Provence : *Je me suis fait une Provence, une maison à Aix* (on note l'emploi modifié du nom propre *Provence* : *Provence* est en emploi de fractionnement, renvoyant à une image de Provence).

Bref, la représentation des lieux, dans le cadre de l'échange intime, a une fonction informative mais elle a aussi une valeur plus individuelle ; elle est un enjeu essentiel de la lettre sévignéenne. C'est que la lettre, dans sa matérialité, vient d'un lieu et tient lieu de l'autre – autrement dit, l'importance du lieu est la marque du régime sémiotique ambigu de la lettre, qui ne relève pas seulement du régime symbolique ordinaire du langage : étant en continuité avec l'absent, elle est comme arrachée au monde et fait signe vers ce monde comme un *indice* « réel ».

Références bibliographiques

BOSREDON B., *Les Titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification*, Paris, PUF, 1997.

BRAY B., « Espaces épistolaires », *Études littéraires*, 2002, vol. 34, 1-2, p. 133-151.

FLAUX N., « La catégorisation du nom propre », dans *Nom propre et nomination*, dir. M. Noailly, Paris, Klincksieck, 1995, p. 63-73.

FREIDEL N., *La Conquête de l'intime. Public et privé dans la correspondance de M^{me} de Sévigné*, Paris, Champion, 2009.

FREIDEL N., CALAS F., LIGNEREUX C. et Tamas J., *Madame de Sévigné. Lettres de l'année 1671*, Neuilly, Atlande, 2012.

GREVISSE M. et GOOSSE A. *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2008 [Grevisse M., 1936].

GUILLAUME G., *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Nizet et Québec, Presses de l'Université Laval, 1975 [1919].

JONASSON K., *Le Nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *Les Interactions verbales*, t. II, Paris, Colin, 1992.

KLEIBER G., *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck, 1981.

KLEIBER G., « Sur la sémantique et pragmatique des SN *Le projet Delors* et *La camarade Catherine* », *L'Information grammaticale*, 1985, 27, p. 3-9.

KLEIBER G., « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », dans *Nom propre et nomination*, dir. M. Noailly, Paris, Klincksieck, 1995, p. 11-36.

LAURENT N., *La Part réelle du langage. Essai sur le nom propre et sur l'antonomase de nom commun*, thèse soutenue à l'Université de Paris IV, 2010 [ouvrage à paraître chez Champion, coll. « Bibliothèque de Grammaire et de Linguistique »]

MOLINIÉ G., *Éléments de stylistique française*, Paris, PUF, 1986.

MOLINIÉ G., 1994, « Le style en sémiostylistique », dans *Qu'est-ce que le style ?* (Actes du Colloque en Sorbonne, 9-11 octobre 1991), dir. G. Molinié et P. Cahné, Paris, PUF, 1986, p. 201-211.

NÉDÉLEC Y., « La pratique du prénom sous l'Ancien Régime », *Annales de Normandie*, 2005, 55^e année, 1-2, p. 137-140.

NOAILLY M., « Un nom propre, deux morphologies : pour quoi dire ? », dans *Nom propre et nomination*, dir. M. Noailly, Paris, Klincksieck, 1995, p. 75-83.

VAUGELAS C. F. de, *Remarques sur la langue françoise*, éd. J. Streicher, Genève, Droz, 1934 [1647].

WILMET M., *La Détermination nominale*, Paris, PUF, 1986.

WILMET M., *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.